

Qualité – pertinence des soins : Document support sur les dispositifs médicaux

SOMMAIRE

1 Enjeux identifiés

- Les traitements des apnées obstructives du sommeil : la pression positive continue (PPC) et les orthèses d'avancée mandibulaires (OAM)
- L'auto-contrôle du diabète
- Les compléments nutritionnels

2 Vue d'ensemble de la dépense de dispositifs médicaux

REVUE DES DEPENSES DE SOINS DE VILLE POUR LES DISPOSITIFS MEDICAUX : ZOOM SUR LES DEPENSES DE PRESSION POSITIVE CONTINUE (PPC) ET D'ORTHÈSES D'AVANCÉES MANDIBULAIRES (OAM)

- La HAS rappelle que le choix du dispositif médical **dépend de la sévérité des symptômes.**

PPC

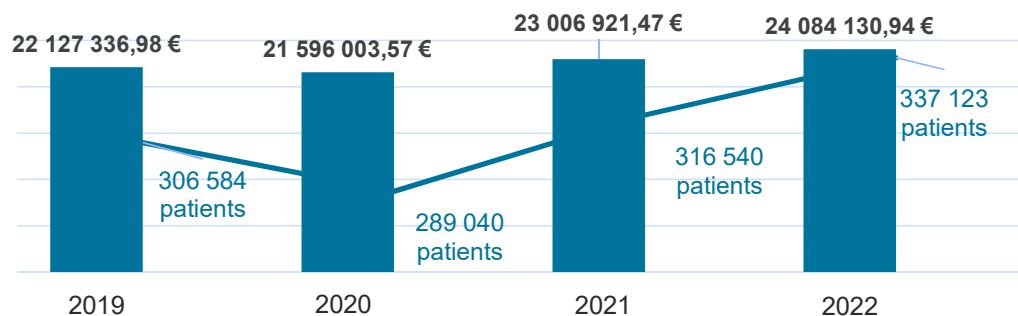
- ➔ recommandée en première intention lorsque :
- l'indice d'apnées-hypopnées (IAH) est supérieur à 30,
- et lorsque l'IAH est compris entre 15 et 30,
 - en présence d'un sommeil de mauvaise qualité (au moins 10 micro-éveils par heure de sommeil)
 - ou d'une maladie cardiovasculaire grave associée (hypertension artérielle résistante, fibrillation auriculaire récidivante, insuffisance ventriculaire gauche sévère ou maladie coronaire mal contrôlée, antécédent d'accident vasculaire cérébral).
- Dans toutes ces situations, l'OAM est une alternative en cas de refus ou d'intolérance à la PPC.

OAM

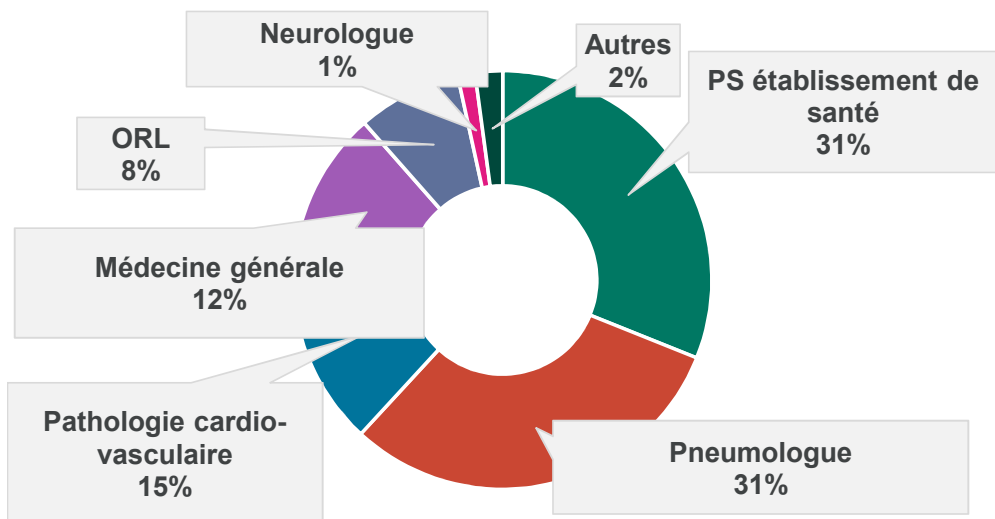
- ➔ recommandée en première intention lorsque :
- l'IAH est compris entre 15 et 30 en l'absence de maladie cardiovasculaire grave associée.
- Dans ce cas, l'OAM est en effet plus efficiente que le dispositif de PPC.

REVUE DES DEPENSES DE SOINS DE VILLE POUR LES DISPOSITIFS MEDICAUX : ZOOM SUR LES DEPENSES DE PRESSION POSITIVE CONTINUE (PPC) ET D'ORTHÈSES D'AVANCÉES MANDIBULAIRES (OAM)

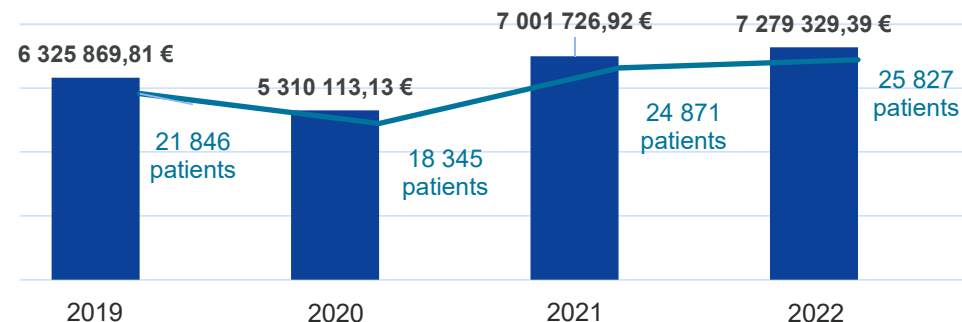
Evolution PPC initiation de traitement



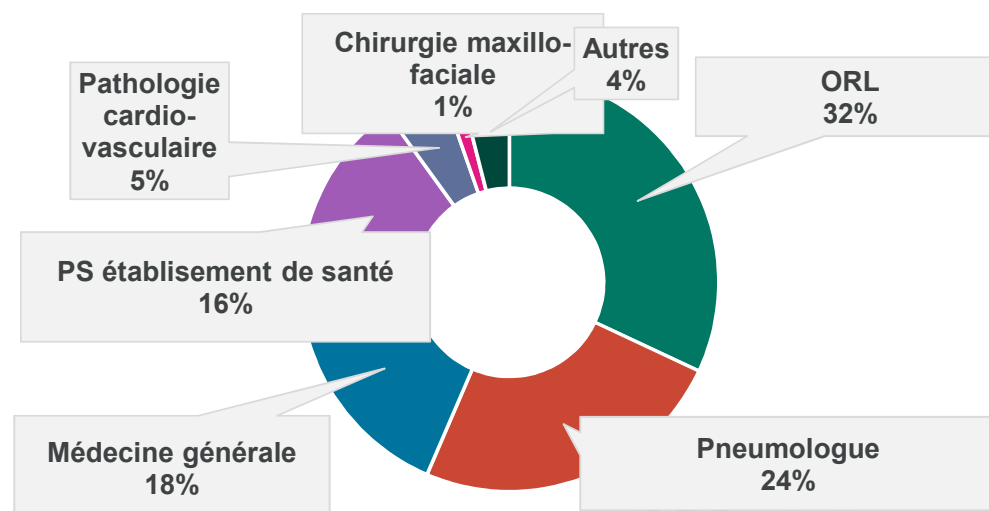
Répartition des prescripteurs d'initiation de PPC



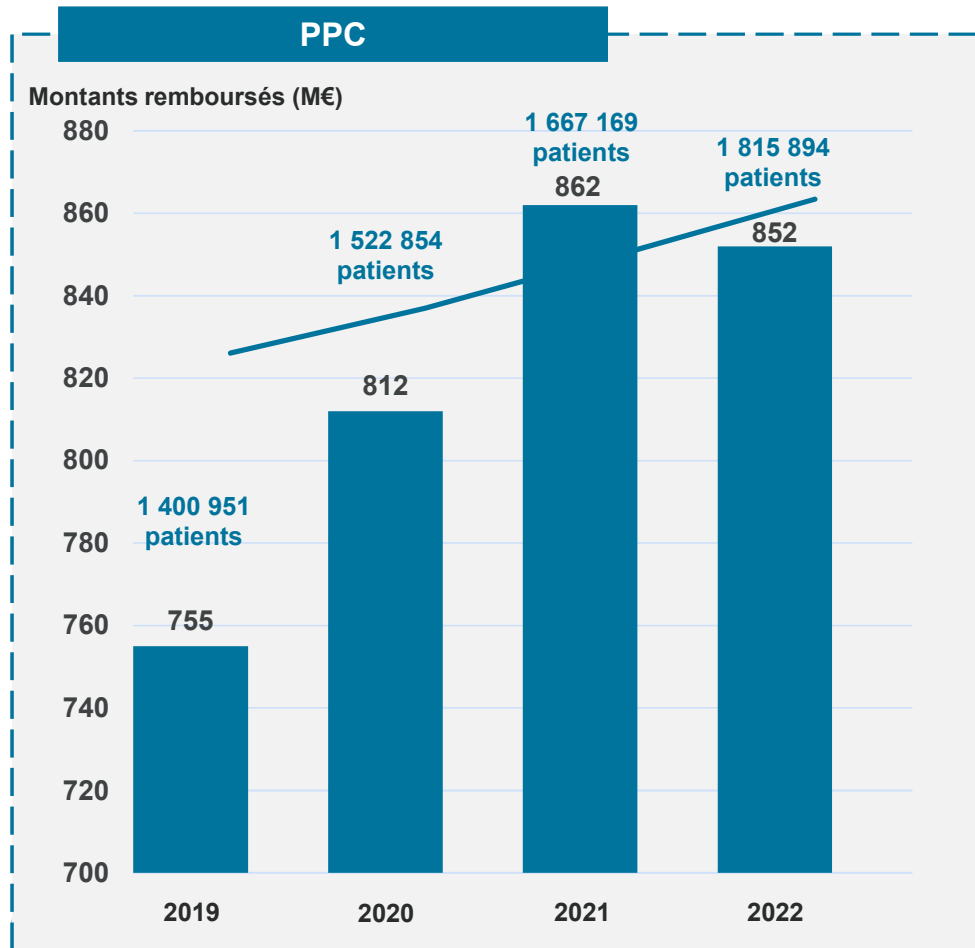
Evolution des initiations d'OAM



Répartition des prescripteurs d'initiation d'OAM



REVUE DES DEPENSES DE SOINS DE VILLE : DÉPENSES DE PPC RELEVANT DES CONTINUITÉS DE TRAITEMENT ET DES INITIATIONS



Très forte accélération de la dépense remboursée de PPC

REVUE DES DEPENSES DE SOINS DE VILLE : LES DISPOSITIFS D'AUTOCONTROLE DU DIABÈTE

- Les produits d'auto-contrôle du diabète font l'objet d'un suivi rapproché de l'Assurance maladie
- En s'appuyant sur les recommandations de bonne pratique publiées par la HAS
- En 2022, le nombre de patients non insulino-dépendants qui consommait plus de 200 bandelettes* s'élevaient à près de 280 000 patients
- La dépense induite pour l'Assurance maladie de ce mésusage s'élève à 31M€

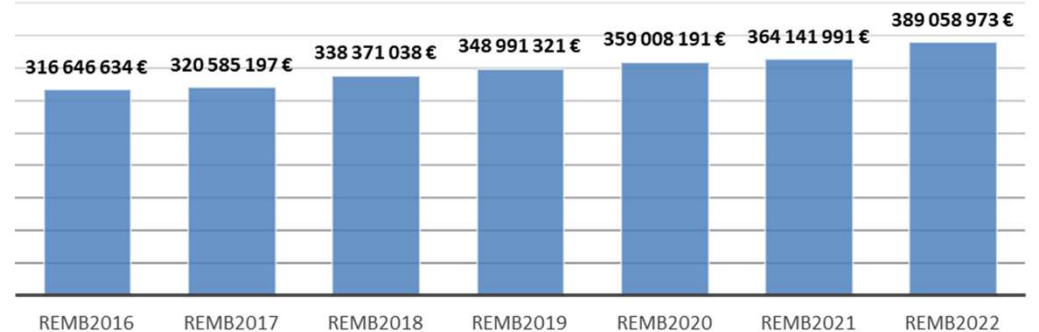
* Seuil réglementaire publié au JO

Nombre de bandelettes remboursées en 2022 pour des patients sous antidiabétiques non insulino-traités et hors maternité	Nombre de patients	% patients	Dépense maximum supplémentaire engendrée
<=200 (seuil réglementaire)	479 664	63%	
201 - 300	95 601	13%	3 395 740 €
301 - 499	62 727	8%	4 472 104 €
500 - 1 000	104 927	14%	17 035 518 €
1 001 - 5 475	15 093	2%	6 021 037 €
>5 475	3	0%	7 064 €
Total dépense supplémentaire	278 351	37%	30 931 463 €

REVUE DES DEPENSES DE SOINS DE VILLE : TRAVAUX SUR LES COMPLÉMENTS NUTRITIONNELS ORAUX (CNO)

- Les CNO font l'objet d'un suivi rapproché de l'Assurance maladie
- L'analyse des données de consommation est inscrite au programme de travail 2024 de l'Assurance maladie et fera l'objet d'une campagne de gestion du risque
- Rappel sur les données mises en évidence en 2018 (mésusage lié à la surconsommation (durée de la prescription et quantité par jour)
 - En 2017, 1 138 394 patients avaient reçu au moins un CNO
 - Dont 608 281 âgés de plus de 70 ans
 - Chez les patients les plus consommateurs, une grande part d'entre eux ne respecte pas le nombre maximale de rations recommandé par jour (> 2 rations journalières en moyenne)

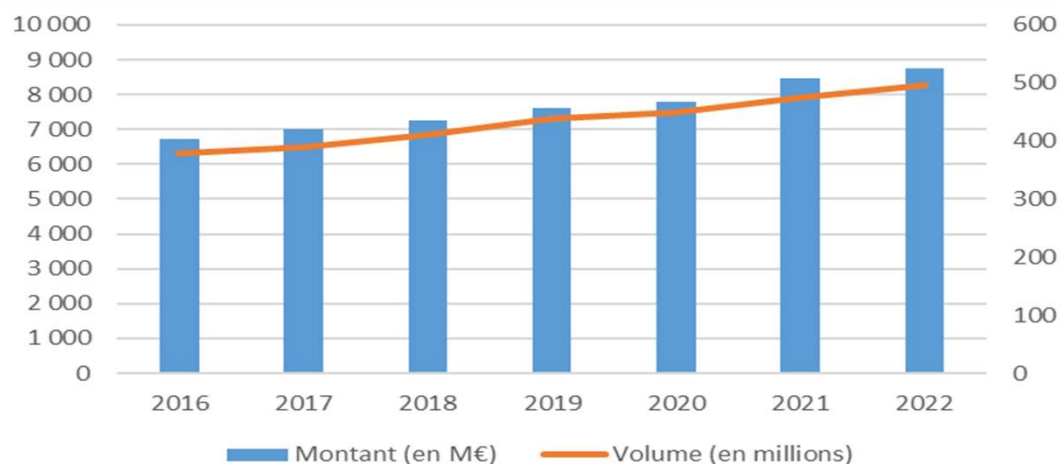
Montants remboursés : Nutriment pour supplémentation orale (LPP'AM 2022)



- Les principaux messages portés par l'AM pour lutter contre le mésusage de ces produits
 - Rappel des recommandations HAS relatives à la dénutrition : traitement court pour la récupération d'un poids de forme
 - Rappel de la réglementation en direction des PS sur les conditions de prescription et délivrance de ces produits
 - Première prescription : 1 mois maximum
 - La première délivrance est limitée à 10 jours de traitement. A l'issue de cette période, le pharmacien, **après avoir évalué l'observance** par le patient, adapte si nécessaire, dans les limites des apports prévus par la prescription, le complément prescrit pour la suite de la délivrance.
 - Les renouvellements de prescription sont effectués par le médecin pour 3 mois maximum après une réévaluation

CONVENTION MÉDICALE FOCUS- PERTINENCE ET QUALITÉ DES SOINS

REVUE DES DEPENSES : LES DEPENSES DE LPP



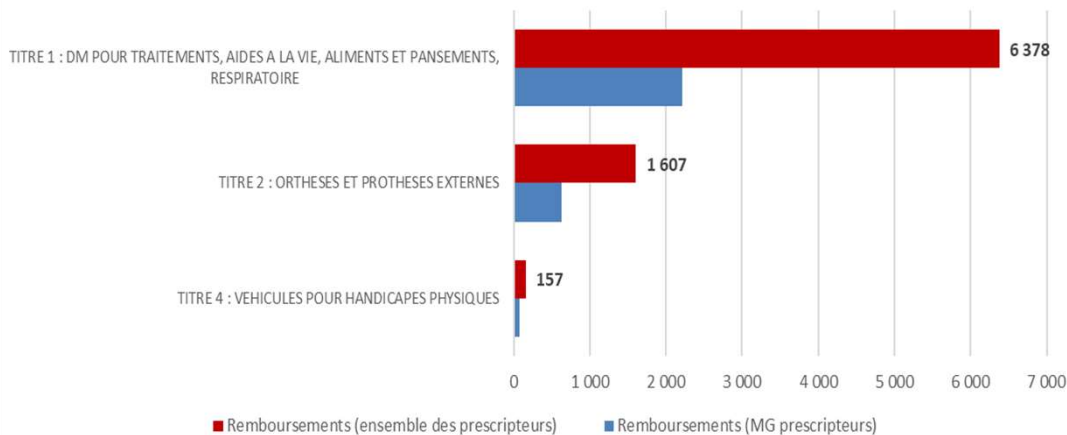
Source : Open LPP2022

Dépenses DM par prescripteurs (Md€) en 2022

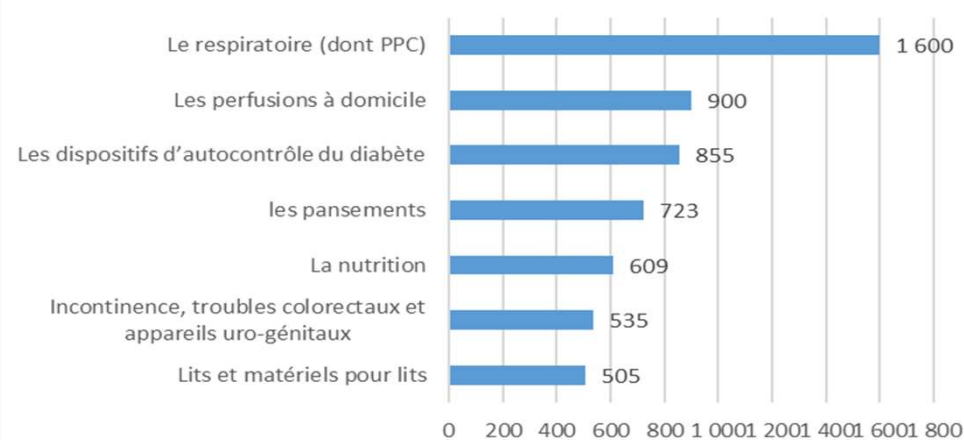


Open LPP 2022

VENTILATION DES DEPENSES DE LPP PAR TITRE EN 2022 (en M€)



Principaux postes du titre 1 en 2022 (en M€, tous prescripteurs)



CONVENTION MÉDICALE FOCUS– PERTINENCE ET QUALITÉ DES SOINS

REVUE DES DEPENSES : LES DEPENSES DE LPP

CATÉGORIE	QUANTITÉ		EVOLUTION 2022/2021 QUANTITÉ REMBOURSÉE	MONTANTS REMBOURSÉS		EVOLUTION 2022/2021 MONTANT REMBOURSÉ
	2021	2022		2021	2022	
Pression positive continue pour apnée du sommeil	78 474 731	85 006 353	8,3%	868 270 098 €	858 125 248 €	-1,2%
Pansements	75 655 903	76 611 301	1,3%	720 185 607 €	731 893 715 €	1,6%
Dispositifs pour autocontrôle du diabète	22 122 032	21 696 309	-1,9%	708 910 004 €	757 114 170 €	6,8%
Dispositifs pour autotraitement du diabète (pompes, seringues, aiguilles)	66 208 167	71 292 117	7,7%	529 333 163 €	561 490 707 €	6,1%
Nutrition orale	52 266 334	55 315 654	5,8%	418 088 293 €	444 168 997 €	6,2%
Audioprothèses	6 495 342	6 714 867	3,4%	396 554 345 €	409 017 489 €	3,1%
Traitements respiratoires, autres prestations	6 224 321	6 537 125	5,0%	381 135 800 €	390 284 531 €	2,4%
Lits médicaux	24 050 357	24 615 349	2,3%	364 860 000 €	375 046 799 €	2,8%
Oxygénothérapie, prestation seule	6 069 024	6 262 802	3,2%	363 603 939 €	375 234 873 €	3,2%
Génito-urinaire, matériel pour incontinence et sondage vésical	5 592 684	5 718 521	2,3%	358 744 724 €	369 464 098 €	3,0%
Fauteuils roulants, location et achat	9 063 652	10 012 079	10,5%	244 455 969 €	258 807 247 €	5,9%
Perfusion, systèmes actifs, pompes implantées ou non	2 261 645	2 270 304	0,4%	243 317 808 €	248 346 218 €	2,1%
Orthèses de série	11 521 392	12 066 689	4,7%	234 139 762 €	250 401 531 €	6,9%
GAO	909 447	899 375	-1,1%	293 063 791 €	290 261 504 €	0,96%
Perfusion, systèmes passifs	2 828 638	3 095 309	9,4%	222 347 884 €	249 909 425 €	12,4%
Autres (dont implants orthopédiques (356 M€), nutrition entérale (180M€), matériel anti-escarres (133M€), dispositifs d'aide à la vie (129M€), contention (109M€), podo-orthèses (107M€), stimulateurs cardiaques (85M€),...)	107 168 683	108 836 043	1,56%	2 405 720 271	2 456 167 210	2,10%

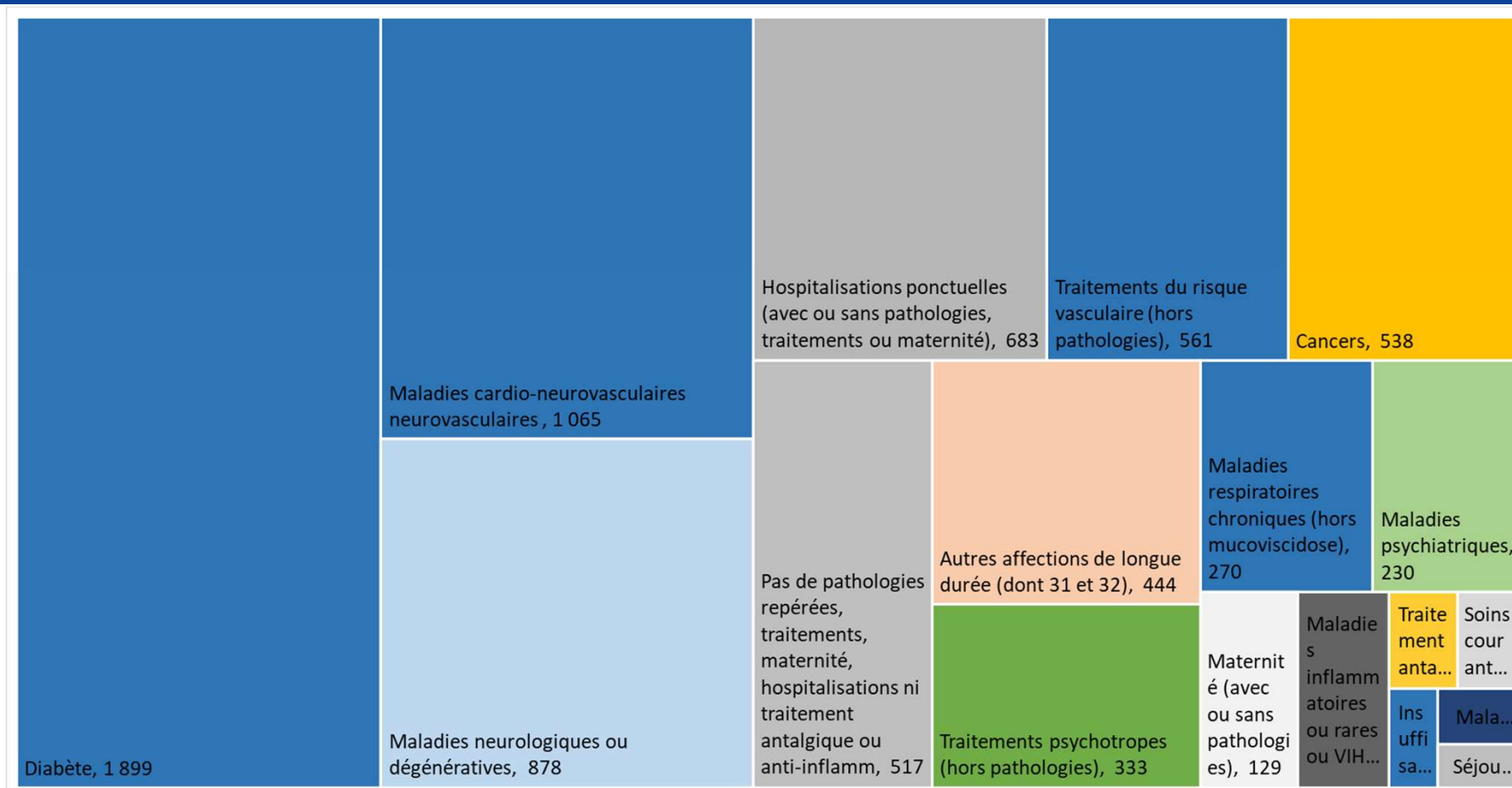
CONVENTION MÉDICALE FOCUS– PERTINENCE ET QUALITÉ DES SOINS

REVUE DES DEPENSES : PART DES DEPENSES DE LPP SELON LES PRESCRIPTEURS

CATÉGORIE	MONTANT REMBOURSÉ 2022	PART DES DÉPENSES REMBOURSÉES 2022			
		MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX	MÉDECINS SPÉCIALISTES LIBÉRAUX	MÉDECINS SALARIÉS (ES, CENTRE DE SANTÉ)	AUTRES LIBÉRAUX (INFIRMIERS, DENTISTES...)
Pression positive continue pour apnée du sommeil	858 125 248 €	14 %	56 %	30 %	-
Pansements	731 893 715 €	26 %	10 %	26 %	33 %
Dispositifs pour autocontrôle du diabète	757 114 170 €	54 %	13 %	31 %	2 %
Dispositifs pour autotraitement du diabète (pompes, seringues, aiguilles)	561 490 707 €	10 %	16 %	73 %	1 %
Nutrition orale	444 168 997 €	60 %	7 %	29 %	2 %
Audioprothèses	409 017 489 €	31 %	51 %	17 %	-
Traitements respiratoires, autres prestations	390 284 531 €	9 %	29 %	59 %	-
Lits médicaux	375 046 799 €	82 %	1 %	16 %	-
Oxygénothérapie, prestation seule	375 234 873 €	15 %	33 %	50 %	-
Génito-urinaire, matériel pour incontinence et sondage vésical	369 464 098 €	58 %	5 %	28 %	4 %
Fauteuils roulants, location et achat	258 807 247 €	58 %	1 %	34 %	-
Perfusion, systèmes actifs, pompes implantées ou non	248 346 218 €	5 %	12 %	78 %	-
Orthèses de série	250 401 531 €	62 %	11 %	23 %	2 %
GAO	290 261 504 €	14 %	14 %	71 %	-
Perfusion, systèmes passifs	249 909 425 €	33 %	14 %	49 %	-
Autres (dont implants orthopédiques (356 M€), nutrition entérale (180M€), matériel anti-escarres (133M€), dispositifs d'aide à la vie (129M€), contention (109M€), podo-orthèses (107M€), stimulateurs cardiaques (85M€),...)	2 490 114 483 €	28 %	42 %	24 %	2 %

CONVENTION MÉDICALE FOCUS- PERTINENCE ET QUALITÉ DES SOINS

REVUE DES DEPENSES : LES DEPENSES DE DISPOSITIFS MÉDICAUX SELON LA PATHOLOGIE DU PATIENT



- 11
- ✓ Maladie cardiovasculaires et associées (en bleu) : 3,8 Md€
 - ✓ Maladies psychiatriques et traitements psychotropes (en vert) : 0,6 Md€
 - ✓ Cancers : 0,6 Md€